

Montpellier, le 28 mars 2011

Monsieur Le Président
Tribunal administratif de Marseille
22, rue Breteuil
13006 Marseille

Dossier n° 1100289-3

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous dans l'affaire citée en référence, dans le cadre de laquelle votre greffe nous a communiqué le mémoire en défense présenté pour la Communauté urbaine de Marseille enregistré au greffe de votre Tribunal le 14 mars 2011.

Au regard du contenu et de l'enjeu de ce mémoire en défense, La Société EVERE sollicite que lui soit accordé un **délai au 15 mai pour produire un mémoire en réplique, tenant compte des vacances scolaires.**

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.